

CAPD 3 et 4 juillet 2017

L'IA-DASEN était absent au moment des questions diverses et c'est l'IENA qui nous a transmis les décisions prises.

QUESTIONS DIVERSES

1/ LSU, quelle obligation en cette fin d'année?

Le SNUipp-FSU 54 souligne les difficultés de connection à l'application et des onglets. L'IENA rappelle que remplir le LSU est obligatoire. Toutefois, "si l'application est indisponible, on ne peut pas exiger des collègues l'impossible". Concernant les mots de passe et identifiants pour les parents, il n'y a toujours pas d'infos du ministère. Le lien avec le collège se fait via Onde. Les principaux auront la visibilité sur les bulletins des CM2 puis des CM1.

Les organisations syndicales dénoncent les problèmes de la communication ministérielle souvent précipitée (LSU avec la parution de la brochure à destination des parents, rythmes, CP dédoublés).

2/ Organisation de la pré-rentrée pour l'année scolaire 2017-2018 ?

Comme les années précédentes, si les IEN sont informés, les écoles peuvent placer les 2 jours avant la rentrée, si tous les collègues sont d'accord et présents. Sinon, le texte prévoit un jour avant la rentrée (1^{er} septembre) et le second avant les vacances d'automne.

3/ Circonscrip et RIS : peut-on remplacer des animations du parcours contraint ?

Réponse de l'IA : NON. L'IENA confirme que le droit est 9h de RIS. Cela peut être 9h hors temps de présence élèves mais l'administration a choisi d'inscrire 6h sur animation et 3h sur temps de classe. Il propose d'en reparler pour l'année prochaine mais pas pour cette année.

Le SNUipp rappelle qu'un groupe de travail sur les RIS est censé se tenir.

4/ Comment se fait-il que des EFS soient convoqués en jury de titularisation sans avoir été signalés comme étant en difficultés au préalable ?

L'IENA rappelle qu'il y a 2 catégories de tuteurs qui écrivent des rapports de visite : les tuteurs ESPE et les tuteurs DSDEN. La décision finale de titularisation revient au recteur. Dans le groupe de pilotage, le cas des EFS en difficulté est abordé. 35 EFS ont reçu une visite d'IEN (en difficulté ou non). Suite à sa visite, l'IEN émet un avis quant à la titularisation, en s'appuyant sur l'inspection et sur les rapports. Le dossier retourne ensuite au rectorat. Les 4 IENA sont réunis au rectorat pour étudier tous les dossiers d'EFS. Si un avis favorable est émis à la fois par l'ESPE et la DSDEN, il y a titularisation. Quand un des deux avis est défavorable, cela aboutit à la convocation des EFS devant le jury de titularisation. L'avis final possible est : titularisation, renouvellement ou licenciement.

Le SNUipp rappelle que les supports en REP sont difficiles pour nos jeunes collègues et qu'il est préférable de les éviter. L'IENA répond qu'il y a beaucoup de postes à éviter : CP, CM2, Rep+, Rep et les cours triples. Le choix de la DSDEN est de les positionner sur des supports peu éloignés de l'ESPE, sauf pour ceux qui le souhaitent. De fait, certains supports sont en REP et en CP car il n'y en a pas assez.

5/ Transports des élèves Grande région, toujours pas de communication ?

L'IENA rappelle que la sollicitation de la Grande Région en direction des directeurs à propos d'une interface pour le transport des élèves est nulle et non avenu. L'IA est intervenu auprès du de la Grande Region qui reconnaît son erreur dans la chaîne de communication. Le SNUipp réitère sa demande que l'IA communique un démenti aux collègues. L'IENA est d'accord.

7/ Temps partiels

L'IA a précisé que tous les temps partiels étaient accordés. Or, des collègues ont été informés d'un refus le 30 juin ! Ce refus concerne 19 collègues : les 80% hebdomadaires en responsabilité de classe et PDMQDC, et les temps partiels annualisés (50% et 80% annualisés) pour lesquels le couplage ne peut pas se faire. Pour les 50% annualisés, tous les collègues demandent la 1ère période et ne veulent pas changer. Une seule collègue est dans le Nord, donc pas de couplage possible. Tous les collègues seront reçus en entretien cette semaine pour leur signifier ce refus (IEN ou DSDEN). Le SNUipp conteste ces décisions annoncées trop tardivement, notamment lorsque les réponses sont négatives.

-> Conseil du SNU: lors de l'entretien, l'IEN va faire compléter aux collègues un document validant la décision de l'administration. Signer ce document revient à accepter la décision. Le Snuipp invite les collègues qui voudraient engager une démarche de contestation de cette décision à ne pas signer le document.

8/ Pourquoi des affectations se font à titre définitif sur des postes à profil (UPE2A, PDMQDC) alors que l'appel à candidature n'a été publié que 24h ?

Suite au questionnement du Snuipp, les postes PDMQDC attribués en 2ème phase le sont à titre provisoire. Tous les candidats ont été prévenus.

Pour les postes UPE2A, la réponse n'a pas été donnée mais le SNUipp continuera d'exiger que les postes soient attribués à titre provisoire.

Sur le poste de CPD EPS il n'y pas eu de candidat dans le 2nd degré. C'est une nomination de PE à titre provisoire et il y aura un bilan à la fin de l'année. La personne aura un code prioritaire si elle reçoit un avis très favorable et si elle veut rester, et il y aura un nouvel appel à candidature l'an prochain.

9/ CAPPEI

Il y a finalement 11 départs au lieu de 10 (1 ajout à l'Ulis collège d'Heillecourt en option A).

Formation et remplacement : l'IEN ASH annonce que le remplacement des collègues se fera tous les mardis à partir du 9 octobre dans le 1^{er} degré. Pour les SEGPA et RASED, ils seront remplacés en fonction des heures inscrites à leur emploi du temps le mardi, donc sur le service assuré et non sur un forfait de 6h.

La DSDEN n'a pas d'informations pour l'année prochaine.

10/ Temps partiel et complément CAF

La CAF ne complète plus jusqu'aux 3 ans de l'enfant mais seulement jusqu'aux 2 ans. La possibilité est donnée aux collègues au jour des 2 ans de reprendre à temps plein. Mais si la reprise arrive après les vacances d'automne, le collègue n'est pas assuré de revenir sur son poste.

11/ Transformation de postes d'EMF en poste d'adjoint pour la 2ème phase

L'IENA précise que 4 postes d'EMF n'ont pas été pourvus à Boudonville (Nancy) et Vautrin (Maxéville) et ont donc été attribués pour 50% à des EFS.

12/ Décharges de direction

L'IENA confirme : toutes les écoles en REP et REP+ de 7 classes et + bénéficient d'un quart de décharge exceptionnelle. Le doute avait été émis lors du CTSD du 28 juin, où le SNUipp avait précisé que toutes les écoles en REP et REP+ de 7 classes et plus bénéficiaient de ce quart de décharge exceptionnelle, et pas seulement les écoles élémentaires. Cela concernait notamment deux écoles maternelles de Vandoeuvre pour lesquelles cette décharge exceptionnelle était remise en cause. Cependant, l'IA a bien précisé que ces quarts de décharge exceptionnelle étaient pris sur la dotation

départementale et qu'ils pouvaient un jour disparaître... Le Snuipp restera vigilant sur ce point.

13/ Passage à 4 jours : décision académique

Des circonscriptions ont reçu énormément de demandes pour repasser en semaine de 4 jours, dont Longwy2.

Les demandes doivent être conjointes entre les conseils d'école (vote) et la mairie (délibération de conseil municipal) et avec des propositions d'horaires. Elles doivent arriver à la DSDEN avant le 7 juillet, avec avis de l'IEN. Si aucun horaire n'est proposé, les horaires classiques seront imposés (8h30-11h30 et 13h30-16h30).

Le Snuipp demande comment seront prises en compte des décisions de conseil d'école et de conseil municipaux datant d'avant le décret du 28 juin ? Si les demandes formulées sont conformes, elles seront examinées.

Les horaires des écoles concernées par des modifications devront être publiés sur le site du ministère avant le 18 juillet pour la communication aux familles.

-> *Le Snuipp s'interroge sur la précipitation de membres d'organisations syndicales ayant voté contre le décret à être très prompts pour mettre en place la semaine à 4 jours sur leur commune...*

14/ INEAT EXEAT

Tous les échanges qui étaient possibles ont été faits. Il n'y a pas de décisions arrêtées à ce jour pour les autres demandes.

MOUVEMENT

Le mouvement informatisé de 2ème phase a permis de nommer plus d'une soixantaine de collègues. Les vœux émis lors du 1^{er} mouvement ont été réutilisés pour le 2ème mouvement informatisé. L'IA a accordé plus d'une dizaine de demandes de révision d'affectation (situation inédite).

Recrutements sur les CP dédoublés : le Snuipp a interrogé l'administration sur les critères de choix, car il n'y a pas eu d'entretien, et seuls les lettres de motivation ont servi à hiérarchiser les 33 candidats en avis très favorable / favorable / défavorable. Parmi les avis très favorable, les candidats ont été discriminés au barème (AGS). L'avis TF/F ou DEF a été émis par l'IEN, au regard de l'expérience et du goût pour le travail d'équipe et pour la recherche.

Les affectations manuelles ont été réalisées en séance sur 2 jours. Plus de 200 collègues ont ainsi été nommés manuellement, en présence de tous les IEN et de tous les représentants des personnels.

A la surprise de tous, de l'administration comme des élus des personnels, des petits barèmes ont pu être nommés dans le sud du département. Il faudra analyser les raisons de cette évolution du mouvement. Cette situation est absolument inédite, et ne se reproduira certainement pas.

Le Snuipp a informé tous ses syndiqués et les non syndiqués qui avaient envoyé une fiche de contrôle pour leur donner leur affectation. Il est urgent que chacun puisse contacter sa nouvelle école afin d'organiser la rentrée.

Au 3ème mouvement qui se déroulera le 28 août, 16 personnes restent à affecter, dont 11 stagiaires sortants. A ceux-là s'ajouteront certainement quelques collègues entrant dans le département par ineat/exeat.

HORS CLASSE

Le barème du dernier promu à la Hors classe est de 40,5 cette année.

Pour rappel, le barème se compose de **2Xéchelon + note+ bonification** (1 point direction, 1 point CPC, 1 point REP, 2 points REP+)

165 collègues accèdent ainsi à la hors classe cette année.

Avec les bonifications (REP-REP+, direction ou CPC), 35 collègues au 10ème échelon ont ainsi pu prétendre à la HC .

Attention, la notion de QPV (Quartier Politique de la Ville) n'offre pas de bonification. Seule la notion d'école politique de la ville ouvre droit à bonification, mais nous n'en avons pas dans l'académie (liste parue au BO en mars 2001).

DECHARGES DE DIRECTION Ecoles 2 et 3 classes

La DSDEN a présenté, sur la demande du SNUipp, l'état des décharges réellement mises en place pour les directeurs 2 et 3 classes. Il en ressort que les circonscriptions ont attribué des jours de manière très inégale selon leurs moyens de remplacement. 2 circonscriptions ont ainsi pu donner plus que les 10 jours de décharge réglementaire ! En revanche, les circonscriptions de Nancy 1, Nancy 2, Vandoeuvre, Lunéville, Toul, PAM, Villers ou Blainville sont en queue de peloton (annoncés ici par ordre décroissant, de la circonscription qui a fourni le moins de jours de décharges vers celle qui a pu en fournir le plus, tout en étant en deçà des 10 jours cependant).

Seulement la moitié des écoles du département de 2 et 3 classes ont eu leurs 10 jours de décharge de direction.

Pour l'an prochain, Le SNUipp a demandé que les circonscriptions en capacité de fournir des remplaçants au delà des obligations réglementaires puissent affecter ces remplacements sur des circonscriptions déficitaires.

Compte rendu réalisé par le SNUipp-FSU 54